



**Copie à publier aux annexes au Moniteur belge
après dépôt de l'acte au greffe**



22124641

ile,



07 OCT. 2022

N° d'entreprise : **0778 734 311**

Nom

(en entier) : **MEUSE FINCO**

(en abrégé) :

Forme légale : **SA**

Adresse complète du siège : **Rue des Guillemins, 129 à 4000 Liège**

Objet de l'acte : Délégation de pouvoirs spéciaux en matière de ressources humaines

Extrait des décisions écrites des administrateurs du 8 septembre 2022:

"(...) Les Administrateurs (...)

Délégation de pouvoirs spéciaux en matière de ressources humaines

DECIDENT de désigner Madame Sonia AREZKI, Compensation & Benefits Manager, domiciliée à (...) (la Mandataire) comme mandataire spécial aux fins d'accomplir, au nom et pour le compte de la société les pouvoirs spéciaux limitativement énumérés ci-dessous, étant précisé que ceux-ci ne peuvent toutefois pas empiéter sur les matières qui requièrent un seuil de majorité spécifique au sein du conseil d'administration de Meuse Midco SA en vertu du pacte d'actionnaires conclu en date du 5 juillet 2022, lesquelles doivent être préalablement approuvées par le conseil d'administration de Meuse Midco SA :

(a) Procéder à tous les actes nécessaires à l'engagement de tout salarié de la société, quelles que soient ses fonctions ou sa position hiérarchique, en ce compris la signature du contrat de travail ;

(b) Procéder à tous les actes nécessaires au licenciement de tout salarié de la société, hors cas de motif grave (qui requiert la signature de deux administrateurs de la société conformément aux statuts de la société), quelles que soient ses fonctions ou sa position hiérarchique ;

(c) De manière générale, procéder à tous les actes relevant des relations sociales : établissements, rédaction et signature de tous les documents sociaux (actes de recrutement, avenants aux contrats de travail et/ou d'emploi, actes de licenciement, dont les préavis y relatifs, actes d'augmentation salariale, déclarations DIMONA, règlement de travail, relations avec le secrétariat social, notifications et communications diverses), relevant de la direction des ressources humaines ;

(...)

Sauf décision unanime contraire des administrateurs, la Mandataire ne pourra sous-déléguer à quiconque aucun des pouvoirs spéciaux énumérés ci-dessus.

Cette délégation de pouvoirs prend cours rétroactivement au 7 juillet 2022. Les administrateurs ratifient par conséquent, pour autant que de besoin, tous les actes relevant des relations sociales accomplis par la Mandataire depuis la date.

(...)

Madame Sonia Arezki, ici présente, accepte ce mandat et déclare que rien ne s'oppose à cette acceptation..

Procuration

DECIDENT de donner tous pouvoirs à Anne Lambert et Charlotte Braillon, agissant séparément, avec pouvoir de substitution, aux fins de signer tout document et d'accomplir toute formalité nécessaire en vue de la publication des décisions mentionnées ci-dessus dans les Annexes du Moniteur belge.

(...)"

Pour extrait conforme,

Charlotte Braillon,
Mandataire

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad -- 19/10/2022 -- Annexes du Moniteur belge